

Bureau des procédures environnementales

Commune de GRANDE-SYNTHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société ARCELORMITTAL site de MARDYCK, dont le siège social est situé à immeuble Cézanne, 6, rue André Campra à 93200 SAINT-DENIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une filière de production d'aciers électriques sur le territoire de la commune de GRANDE-SYNTHE, 3801, route de Spycker.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique en mairie de GRANDE-SYNTHE pendant 32 jours consécutifs, **du mardi 11 avril 2023 à 9h00 au vendredi 12 mai 2023 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis du 27 février 2023, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/arcelormittal-france-site-de-mardyck> ;
- par voie électronique par courriel à l'adresse du registre numérique : arcelormittal-france-site-de-mardyck@mail.proxiterritoires.fr (en précisant dans le sujet : dossier ARCELORMITTAL site de MARDYCK à GRANDE-SYNTHE) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses cinq permanences ;
- par voie postale en mairie de GRANDE-SYNTHE, siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique ARCELORMITTAL, site de MARDYCK à GRANDE-SYNTHE).

Monsieur Serge THELIEZ, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **GRANDE-SYNTHE**, au lieu de consultation du dossier :

- **Mardi 11 avril 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Lundi 17 avril 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 26 avril 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 04 mai 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 12 mai 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société ARCELORMITTAL, M. Benjamin BRYGO, coordinateur projet aciers électriques - Tél. : 06.76.93.89.28 - benjamin.brygo@arcelormittal.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de GRANDE-SYNTHE pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.